



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/05/12

Reçu en Préfecture le : 31/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 mai 2012
D-2012/297

Aujourd'hui 29 mai 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 16h00), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 16h40)

Excusés :

Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

Centre Culturel et Touristique du Vin. Dialogue compétitif relatif au lot « Fondation - Gros oeuvre - Charpente - Etanchéité - Façades et Vêture. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les études de maîtrise d'œuvre confiées, après concours par marché n° M110266, au Groupement X-TU / Casson Mann /SNC Lavalin /Le Sommer / Autobus / 8"18 / Peutz / BMPP / Cachen / Casso et Scène avancent conformément au calendrier initial.

Le permis de construire sera déposé fin mai et l'Avant-Projet Définitif doit être remis le 15 juin en vue d'une approbation au Conseil Municipal du 16 juillet 2012.

A ce stade, il est envisagé pour la réalisation des travaux de scinder la procédure en deux, avec d'un côté, la mise en œuvre d'un dialogue compétitif pour le gros œuvre, la charpente et les façades et de l'autre, un appel offres ouvert pour les autres corps d'état.

En effet, la complexité de la structure et des façades de ce projet aux formes non conventionnelles va demander une mise au point et des moyens techniques particuliers relevant du savoir faire d'entreprises.

Les architectes ont fait le choix de mettre en œuvre une structure mixte bois/béton fondée sur pieux, une charpente contrecollée aux formes arrondies supportant une étanchéité dans laquelle vient s'intégrer une structure secondaire supportant une vêture composée de panneaux de verre sérigraphié et d'aluminium laqué.

La conception précise des matériaux mis en œuvre, la gestion des interfaces pour assurer dans le respect de la qualité architecturale attendue, une parfaite étanchéité à l'eau et à l'air, vont nécessiter la conduite d'études spécifiques d'exécutions que seuls, des bureaux d'études intégrés à des entreprises peuvent mener.

En outre, il peut être attendu de cette mise en concurrence lancée dès ce stade d'avancement, des optimisations permettant une maîtrise des coûts et une réduction du délai de réalisation.

Conformément à l'Article 36 du Code des Marchés Publics, le recours à la procédure de dialogue compétitif est possible lorsqu'un marché public est considéré comme complexe, c'est-à-dire lorsque le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir seul et à l'avance, les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins.

Il apparaît donc judicieux, au vu de la complexité de la structure et des façades, d'associer au travers d'une procédure de dialogue compétitif, des entreprises qui pourront apporter leur expertise et leur expérience à la définition de ce volet du projet, à la gestion des interfaces techniques entre différents matériaux. Elles seront à même de définir les moyens techniques de mise en œuvre pour répondre au résultat attendu en matière d'architecture, de coût et de délai.

Dans cette perspective, il est précisé que le nombre de candidat invité au dialogue sera compris entre 3 et 5.

De plus, comme l'autorise l'Article 67 du Code de Marchés Publics, une prime sera versée aux candidats ayant remis une offre initiale. Cette prime sera éventuellement complétée pour les seuls candidats autorisés à remettre une offre finale.

Le montant exact de ces primes sera déterminé par la Ville en regard de la qualité des réponses remises dans la limite de 40 000 € HT pour l'offre initiale et de 35 000 € HT complémentaire pour l'offre finale.

En conséquence, nous vous demandons mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de dialogue compétitif conformément aux articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics.

La dépense résultant des frais de procédure sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mai 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE